

LOGO	DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE DÉPARTEMENT DE LA PERFORMANCE HOSPITALIERE	
	<u>ADDENDUM -</u> AAC Projets d'investissement permettant de réduire les inégalités sociales pour le département des Ardennes	
MAJ : 26.04.2021	Rédigé par : SG/AWS	Validé par : AM

1. Instruction des candidatures – modalités complémentaires pour la réduction des inégalités sociales

Pour rappel

Les dossiers de candidature seront instruits par l'ARS Grand-Est.

L'avis des fédérations représentatives des établissements de santé et des élus des territoires concernés sera sollicité dans le cadre d'une comitologie qui reste à définir.

Les critères d'éligibilité pour la sélection des projets seront :

- La pertinence du projet d'investissement au regard des besoins du territoire ; celle-ci s'appréciera notamment sur la base du diagnostic fourni à l'appui de la candidature et du descriptif des effets attendus du projet ;
- La capacité à suivre l'impact du projet sur l'accès au diagnostic ou aux soins ou sur la qualité des soins du territoire (indicateurs de suivi) ;
- L'inscription du projet dans une dynamique territoriale le cas échéant ; le projet envisagé ne doit pas conduire à déséquilibrer l'offre de soins entre les acteurs en présence mais contribuer à leur coopération au bénéfice de la population du territoire ;
- Un calendrier de réalisation permettant d'envisager un impact sur la réduction des inégalités territoriales ou sociales d'ici la fin de l'année 2021 au plus tard.

Complément

Le département des Ardennes est identifié au titre des inégalités sociales. De ce fait, une attention particulière sera portée pour les projets relatifs aux thématiques suivantes :

- Développement des permanences d'accès aux soins
- Projection hors les murs des dispositifs CLAT, CEGIDD
- Développement de la filière cancérologie
- Développement de la filière d'addictologie
- Aménagement des conditions d'accueil des CPEF
- Accès aux soins dans la pointe située au nord des Ardennes (télémédecine, téléconsultations, accès aux soins non programmés)

2. Réajustement du calendrier pour les établissements des Ardennes

Clôture des candidatures : 28 mai 2021

Instruction des dossiers : du 31 mai au 15 juin 2021

Notification des projets retenus : le 20 juin 2021

Les personnes ressources au sein de la Direction de l'Offre Sanitaire de l'ARS Grand-Est sont :

- Mourad SAM : mourad.sam@ars.sante.fr / 03 26 66 98 31 ou 06 99 89 54 59
- Aly BALDE : aly.balde@ars.sante.fr / 03 83 39 79 53

Le dossier de candidature est à déposer à l'adresse suivante :
ars-grandest-offre-sanitaire@ars.sante.fr

Appel à candidature

Investissements courants destinés à réduire les inégalités territoriales ou sociales